

Formations AFP

Dans une déclaration commune datant de 2019, la Confédération et les cantons ont fixé huit objectifs pour améliorer la qualité et le taux de la formation en Suisse. Le deuxième objectif vise à augmenter le taux des diplômés auprès des jeunes et à faire en sorte qu'**au moins 95% des jeunes de 25 ans soient au bénéfice d'une formation certifiée. Il est donc indispensable d'agir afin d'augmenter le taux de diplômés parmi les jeunes.**

La formation professionnelle joue un rôle fondamental dans l'innovation, puisqu'elle permet à la Suisse d'arriver depuis plusieurs années en tête des classements de l'innovation. Cet état de fait s'explique par les diplômés universitaires, mais aussi par le nombre de diplômés dans les formations professionnelles. Or depuis quelques années, la tendance consiste à fermer des classes professionnelles à plein temps au profit des formations duales. Cependant, avec la crise actuelle, la quantité idoine de telles places n'est pas garantie. Bien qu'il soit nécessaire et pertinent de faire participer les entreprises au financement et à la formation des apprentis, la fermeture de classes à plein temps péjore principalement les jeunes peu scolaires, pour qui les places d'apprentissage CFC dual semblent hors de portée. En effet, les entreprises sélectionnent les apprentis en fonction de leurs résultats scolaires.

Pour ce type de jeunes, il existe des formations AFP. Il s'agit de formations plus courtes (deux ans) et moins exigeantes que le CFC. Elles sont dispensées dans les domaines de l'horlogerie, la restauration, les soins, la vente, l'intendance, etc. Elles ne sont actuellement proposées qu'en mode dual.

Notre canton pourrait améliorer le nombre de jeunes diplômés, en étendant l'offre des formations AFP et en proposant une alternative à la formation duale : le partenariat flexible. Cela signifie que le jeune ayant signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise, effectue une première année en école, suivie d'une seconde année en entreprise. Ce modèle présente l'avantage de soutenir et de fournir les bases nécessaires aux jeunes, avant de les confronter à leurs entreprises formatrices. En outre, l'AFP constitue un tremplin vers le CFC, qui permet à son tour l'accès aux études tertiaires en ES ou HES.

Ainsi, il convient que le Conseil-exécutif étende l'offre de formation d'Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), en collaboration avec les organisations du monde du travail, en ajoutant aux formations duales existantes la possibilité d'obtenir une AFP en partenariat flexible ou en imaginant toute autre modalité pertinente.